



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du jeudi 16 Juillet 2020 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Anne-Marie FABRE, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Céline REGNAULT, Véronique GENSUL Noredine FRIH, Thomas BETH (départ à 20h43)

Membres excusés : Lucie ANTHOINE pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Christine FOURNIER pouvoir à Xavier LONG

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 28- Délégations du CM au Maire
 - 29- Election des membres au SIVU Eau de l'Embrunais
 - 30- Election du délégué au CNAS
 - 31- Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs
 - 32- Adhésion de la Communauté de communes de Serre-Ponçon au syndicat mixte du bassin versant de la Haute Durance et modification des statuts de la CCSP
 - 33- FSL 2020
 - 34- Tarifs marché estival 2020
 - 35- Tarif branchement électricité camion pizza
 - 36- Tarifs restaurant scolaire 2020/2021
 - 37- Tarifs garderie méridienne 2020-2021
 - 38- Subventions aux associations 2020
 - 39- Prime exceptionnelle Covid-19
 - 40- Exonération de loyers suite à la pandémie COVID-19
 - 41- Demande de subvention aménagement cimetières
 - 42- Taux des 3 taxes 2020
 - 43- Budgets primitifs 2020
 - 44- Convention rupture conventionnelle
 - 45- Questions diverses
-

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020 adopté à l'unanimité.

28- Délégations du CM au Maire

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 08/06/2020 qui exposent que la délibération n° 17 du 25/05/2020 ne fixe ni limites, ni conditions aux attributions suffisantes sur certains points.

Le Maire retire la délibération 17 du 25 mai 2020.

Les points modifiés sont présentés aux élus.

Délibération adoptée avec 14 voix pour et 1 contre.

29- Election des membres au SIVU Eau de l'Embrunais

Un élu souhaite que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour car il pense que l'appel à candidature n'a pas été fait auprès du conseil municipal. De plus il précise qu'il y a une erreur sur le nom du syndicat. Il s'agit du SIVU d'Eau Potable de l'Embrunais. La modification est notée. Le maire s'oppose à retirer cette délibération, il demande s'il y a une autre liste de candidats.

Aucune liste n'est présentée. La liste proposée est mise au vote.
Les titulaires sont Jean-Marie BARRAL et Xavier LONG.
Délibération adoptée avec 13 voix pour et 2 contre.

30- Election du délégué au CNAS

A la suite des élections municipales il convient de désigner le délégué local au CNAS pour le mandat 2020 à 2026, notamment un délégué représentant les élus, désigné parmi les membres du conseil municipal.

Un élu rappelle qu'il s'agit de l'organisme d'action sociale pour le personnel.

Le montant de l'adhésion est un montant unique par agent. L'adhésion de l'agent se fait dès que le contrat est supérieur à 6 mois et elle est valable pour l'année civile.

Véronique Gensul est candidate à ce poste de déléguée.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

31- Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des Hautes-Alpes.

Sont désignés par le conseil municipal : Xavier LONG, Philippe BAROU, Anouck BONHOMME, Francis FACHE, Didier ELZEARD, Claude FABRE, Anne-Marie FABRE, Patrick RANOCCHI, Martine RAOUX, Didier NICARD, Noëlle ROUX, Delphine BERNARD, Yves BARTHALAÏS, Claude BLANCHET, Lucie ANTHOINE, Christine FOURNIER, Eric LIONS, Thomas BETH, Julien BRENIERE, Céline REGNAULT, Jean-Louis CHATRY, Véronique GENSUL, Laurence DESLANDES, Noredine FRIH

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

32- Adhésion de la Communauté de communes de Serre-Ponçon au syndicat mixte du bassin versant de la Haute Durance et modification des statuts de la CCSP

Monsieur le Maire présente le courrier de la Communauté de communes Serre-Ponçon sollicitant l'accord du Conseil municipal de la commune de Châteauroux-les-Alpes pour l'adhésion au syndicat mixte du bassin versant de la haute Durance, ainsi que la modification des statuts de la Communauté de communes Serre-Ponçon pour y inscrire les compétences hors GEMAPI afin qu'elle puisse les transférer à ce syndicat.

Une élue demande pourquoi la communauté de communes vote toujours avant les communes et si l'on ne pourrait pas faire changer les choses.

Le maire précise qu'il s'agit de leur compétence et que cela ne peut pas être changé.

Un élu demande s'il s'agit d'une création de syndicat.

Le maire précise que c'est une création.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

33- FSL 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation de la commune de Châteauroux les Alpes, au « Fonds de Solidarité pour le Logement » géré par le Conseil Départemental.

Le tarif par habitant est de 0,40 €, selon la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (source Insee) soit 1202 habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

34- Tarifs marché estival 2020

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 30 juin au mardi 1^{er} septembre 2020.

Les tarifs 2019 du marché sont reconduits pour 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

35- Tarif branchement électricité camion pizza

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif est reconduit pour 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

36- Tarifs restaurant scolaire 2020/2021

Délibération ajournée

37- Tarifs garderie méridienne 2020-2021

Délibération ajournée

38- Subventions aux associations 2020

Diverses subventions ont été validées en faveur des associations par la commission des finances. Le maire présente les montants accordés aux associations. Une discussion est engagée sur le montant attribué à certaines associations.

Une subvention exceptionnelle est attribuée à deux associations suite à la pandémie de Covid-19. Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

39- Prime exceptionnelle Covid-19

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Châteauroux les Alpes afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics et ayant été présent pendant l'épidémie de covid-19.

Un élu demande si le montant indiqué est un montant brut ou net.

La prime est exonérée de cotisations salariales, patronales et d'import.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

40- Exonération de loyers suite à la pandémie COVID-19

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises, commerçants et associations situées sur le territoire de la commune. Ainsi, afin de soutenir le secteur économique, pour tenir compte de la fermeture durant la période de confinement et améliorer leur trésorerie, la commune propose d'exonérer une partie du loyer les entreprises ou professions libérales suite aux demandes reçues en mairie.

Un élu demande si la commission sociale s'est réunie et si des locataires ont été en difficulté.

Un élu précise que cette délibération concerne les professionnels.

Un élu tient à remercier la boulangerie et l'épicerie qui ont été ouverts sur toute la période du confinement.

Une discussion est engagée sur les montants proposés et certains sont modifiés.

Le maire précise que la redevance d'occupation pour les terrasses ne sera pas demandée cette année.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

41- Demande de subvention aménagement cimetières

Délibération concernant une demande de subvention qui sera faire au département pour l'aménagement des cimetières communaux suite à la procédure de reprise des concessions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

42- Taux des 3 taxes 2020

Le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la taxe d'habitation la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2020.

Un élu propose de diminuer les taxes suite à la pandémie de covid-19 pour soutenir les habitants.

Une discussion est engagée sur ce point. Les taux ne sont pas modifiés.

Cette délibération est adoptée avec 8 voix pour, 4 abstentions et 3 contre.

43- Budgets primitifs 2020

L'adjoint aux finances présente le budget primitif principal pour l'année 2020.

L'année est déjà bien engagée et donc au niveau de l'investissement on poursuit les opérations en cours avec les restes à réaliser.

En fonctionnement il n'y a rien d'innovant, il précise qu'il y a plus de marges car le compte administratif 2019 était excédentaire.

Un élu regrette que la ligne pour la formation des élus soit à 0. Il est donc décidé de virer un montant sur cette ligne.

Départ Thomas Beth à 20h43.

En investissement le projet de traversée du village est proposé. Le maire explique qu'il a rencontré une architecte afin qu'elle présente un projet. L'opération est inscrite mais les travaux ne se feront sans doute pas en 2020.

Concernant le groupe scolaire des ouvertures de crédits sont faites suite à la demande de l'école sur différents achats de matériel (équipement numérique d'une classe de maternelle, achats de tablettes).

Un élu demande pourquoi le projet de cheminement piétonnier n'apparaît pas au budget. Un élu explique qu'il rentrera dans le projet global de traversée du village.

Concernant le budget camping, en exploitation il n'y a que la recette de la DSP.

Un élu demande pourquoi la location de parcelle du camping apparaît sur ce budget et non sur le budget principal comme la taxe foncière. La question sera posée au trésorier.

Vote budget primitif principal 2020 : 12 voix pour et 2 abstentions.

Vote budget primitif camping 2020 : 12 voix pour et 2 abstentions.

44- Convention rupture conventionnelle

Délibération ajournée

45- Questions diverses

- Le Maire précise qu'il a saisi la préfecture pour le feu alternatif qui est mis en place à St Alban depuis mi-avril afin que quelque chose soit fait car c'est inadmissible pour tous les usagers.
- Le maire donne lecture d'un courrier d'une personne qui souhaite acheter une maison sur la commune et qui voudrait acheter un petit bout de terrain communal au-dessus de cette maison. La commission se rendra sur place.
- Il a été demandé à un agriculteur de tenir ses chiens pendant la course qui aura lieu pendant le week-end car il y avait déjà eu 3 plaintes pour ses chiens qui sont agressifs. Une élue explique qu'il n'y a jamais eu de concertation avec les propriétaires privés pour l'organisation de cette course et que l'organisateur devrait y réfléchir pour l'année prochaine.
- Le Maire présente des propositions de prix pour l'entretien des poteaux incendie.
- Les travaux sont bientôt terminés sur la route de la cascade. Le premier pont rénové par les agents des services techniques n'avait pas de grade-corps, le maire a demandé un devis à l'ONF mais au vu du prix il pense le faire en régie.
- Le rallye Monte Carlo passera dans la commune le 23 janvier prochain.
- Le gîte des Charançons est fermé cet été pour travaux.
- Suite aux travaux qui auront lieu dans le torrent du Rabioux il y aura 3800m³ de terre à retirer. Le maire propose de le mettre au fargeas afin d'élargir la route. La DDT n'y voit pas d'inconvénient mais il faut maintenant en discuter avec les propriétaires des terrains.
- Une élue demande pourquoi la fête de la Ste Irénée n'a pas eu lieu cette année. Le Maire répond que c'est à cause des contraintes sanitaires dues à l'épidémie de covid-19. Une élue précise qu'il faut créer la commission animation. Une animation aura peut-être lieu le 1^{er} août avec une association mais la préfecture n'a pas encore donné son accord.
- Une élue demande où en est le journal municipal. Une élue répond qu'il est prêt et qu'il sera disponible dans une semaine.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

